



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations

Question écrite n° 69288

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les "minima" d'heures de travail nécessaires ouvrant droit à remboursement par la sécurité sociale. En effet, les conditions pour accéder au statut d'assuré social (60 heures/mois) ou pour être indemnisé (200 heures par trimestre) peuvent sembler pour le moins contre-productives et peu de nature à encourager la reprise d'activité, quand bien même celle-ci serait partielle. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état de sa réflexion à cet égard.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69288

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 787

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)